

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 24 juin 2024 à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jacques PÉCHINOT a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 18 juin 2024
Date de publication : 28 juin 2024

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX,	M. Alexandre DOUZENEL,	Mme Catherine DEMORTIER-
Mme Isabelle GIROD,	M. Jean-Pierre CUINET,	BLANC, Mme Patricia ANTOINE,
Mme Isabelle MANGIN,	M. Paul ROCHE,	M. Mohamed MBITEL,
M. Mathieu BERTHAUD,	M. Jacques PÉCHINOT,	Mme Laetitia CUSSEY,
Mme Sylvette MARCHAND,	M. Jean-Pascal FICHÈRE,	M. Nicolas GOMET,
M. Stéphane CHAMPANHET,	M. Jean-Michel REBILLARD,	M. Timothée DRUET,
Mme Catherine NONNOTTE-	Mme Blandine CRETIN-	Mme Christine MUGNIER,
BOUTON, M. Daniel GERMOND,	MAITENAZ,	Mme Nadine HERRMANN,
Mme Frédérique DRAY,	M. Jean-Philippe LEFÈVRE,	M. Guillaume BOUTELOUP
M. Philippe JABOVISTE,	Mme Isabelle DELAINE,	
Mme Maryline MIRAT,	Mme Nathalie JEANNET,	

Conseillers absents ayant donné procuration

M. Patrice CERNELA donne procuration à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE donne procuration à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Justine GRUET donne procuration à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Hervé PRAT donne procuration à M. Nicolas GOMET
Mme Laetitia JARROT-MERMET donne procuration à M. Guillaume BOUTELOUP

Conseillers absents non représentés

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM-2024-029) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM-2024-030-034) ;
M. Jean-Pierre CUINET (DCM-2024-034) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM-2024-034) ;
M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM-2024-034) ; Mme Patricia ANTOINE (DCM-2024-034) ;
M. Timothée DRUET (DCM-2024-034)

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2024
- 2 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs
- 3 Règlement Budgétaire et Financier
- 4 Compte Financier Unique 2023
- 5 Affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2023
- 6 Montant des Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle 2024

- 7 Demande de garantie d'emprunt par la Mutualité Française du Jura dans le cadre de la création d'un centre de santé polyvalent à Dole
- 8 Convention de prestation de service avec la SPL Hello Dole pour l'organisation du grand concert de rentrée
- 9 Contrat de Ville 2024-2030
- 10 Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2023
- 11 Cession de terrain à OMNIA-REX – Délibération complémentaire : cession
- 12 Cession de terrain à NEXITY – Délibération complémentaire 3 : Report du délai de signature
- 13 Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2025

Procès-verbal

M. le Maire : Mesdames et messieurs, je vais ouvrir ce Conseil Municipal. Je vous donne tout d'abord la lecture des pouvoirs qui me sont parvenus : de Patrice CERNELA à Sylvette MARCHAND, de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Jean-Pascal FICHÈRE, de Justine GRUET à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX), d'Hervé PRAT à Nicolas GOMET, de Laetitia JARROT-MERMET à Guillaume BOUTELOUP.

Je vais procéder également à la désignation d'un(e) secrétaire de séance. Il est proposé à Monsieur PÉCHINOT d'être secrétaire de séance s'il l'accepte. Merci bien.

RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

M. le Maire : Y a-t-il des observations à cet effet ? Je n'en vois pas. Je le considère comme étant approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 18 mars 2024.

RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur DRUET.

M. DRUET : Bonsoir à toutes et à tous. J'avais une question concernant les lignes 4 et 15, concernant respectivement l'avenant au bail dérogatoire du 36 grande rue du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 et les galeries éphémères 2024, 36 grande rue du 2 février 2024 au 31 août 2024. J'aurais voulu avoir des éléments complémentaires sur ces lignes pour savoir à quoi cela correspondait, s'il vous plaît.

M. le Maire : Il s'agit de locaux commerciaux situés grande rue. Nous avons un bail avec le propriétaire des lieux, Monsieur COUETOUX Pour la ligne 4, il s'agit d'un avenant, une modification du bail avec un montant de 600 euros par mois négocié avec lui. Pour la ligne 15, il s'agit d'une première convention, puisque nous sommes sur le 36 grande rue, à 500 euros du 2 avril au 31 août. Pour le 4, c'est la galerie de Monsieur BENOIST. Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Bonsoir à toutes et à tous. Mon intervention concerne l'impression du magazine municipal de notre ville et de son supplément. Dans le tableau de la notice n° 2 avec incidence financière, le coût de l'impression de ce document est évalué à 96 000 euros. Le magazine est diffusé dans plusieurs communes de l'agglomération. Dans un souci d'économie, puisqu'il y a une flambée des prix du papier, comme indiqué dans le CFU (Compte Financier Unique) de l'annexe 4, peut-on envisager que sa diffusion se concentre uniquement aux foyers dolois ?

M. le Maire : Peut-on l'envisager ? Oui. Le souhaitons-nous ? Non, et je vais vous expliquer pourquoi. C'est vrai que cette question peut se poser, peu importe les augmentations du prix du papier. Elle aurait pu être posée déjà les dernières années. On aurait pu se demander si le magazine de la Ville de Dole pourrait être diffusé uniquement sur la ville de Dole. Un choix a été fait il y a déjà bien longtemps, puisqu'il remonte au mandat précédent. Il s'explique de cette manière, tout simplement, et je pense que c'est une bonne chose. La Ville de Dole a un rayonnement à l'échelle de l'agglomération évidemment

important étant donné qu'il s'agit de la première commune en termes de population. C'est ce que l'on appelle la ville-centre d'une agglomération. Il me semble être important que l'ensemble des citoyens qui habitent dans les 46 autres communes de l'agglomération sachent par information ce qu'il se passe sur la ville de Dole, et notamment pour tout le volet événementiel, mais pas uniquement, le volet sportif, le volet culturel. Ainsi, par la diffusion du magazine et de ces informations pour la population des 46 communes, soit 56 000 habitants (ville de Dole incluse), on permet aux habitants de l'agglomération de savoir comment la Ville évolue non seulement dans ses projets, mais aussi et surtout — c'était le premier souhait — une bonne connaissance de l'activité événementielle, culturelle, associative, sportive, pour qu'ils puissent ainsi participer à ces événements.

J'ai toujours considéré que la Ville de Dole a une responsabilité au sein de l'agglomération, peut-être plus importante encore que les autres communes de par sa position de ville-centre. C'est important que nous puissions bien informer l'ensemble des habitants de l'agglomération de ce qui se fait sur la ville. Voilà un peu l'idée et la raison de cette diffusion. Y a-t-il d'autres questions ?

M. BOUTELOUP : Concernant les tarifs Pass'Sport Eld'Olympique (ligne 7) qui prévoit 30 euros par semaine pour les familles, ce tarif peut sembler abordable, mais pour des familles modestes, cela représente quand même une dépense importante. Cela peut même paraître prohibitif surtout s'il y a plusieurs enfants dans le foyer. S'il y a deux ou trois enfants, on est sur un montant de 90 euros par semaine. Serait-il possible d'envisager un tarif dégressif, voire une tarification sociale pour permettre à toutes les familles de profiter de ce dispositif ?

M. le Maire : Comme tout tarif, on peut toujours considérer qu'il est trop élevé, qu'il pourrait l'être moins. Simplement, je ne pense pas que ce soit un frein aujourd'hui pour la simple et bonne raison que le Pass'Sport Eldo est toujours complètement rempli. Cette activité fonctionne extrêmement bien. Il faut savoir que le coût de 30 euros par semaine demandés aux familles semble quand même encore abordable. Même si, bien évidemment, pour certaines familles, cela peut représenter un effort, cela reste quand même dans l'ensemble quelque chose qui n'est pas un frein aux inscriptions. Voilà ce que je peux vous répondre sur le sujet. Je vais laisser la parole à Sylvette MARCHAND qui suit ce dispositif.

Mme MARCHAND : À titre indicatif, les inscriptions avaient lieu à partir de ce matin. À midi, 95 familles étaient déjà venues inscrire leurs enfants et cela continuait cet après-midi. Effectivement, cela peut sembler cher pour une famille avec beaucoup d'enfants. Mais tout est relatif. C'est 6 euros pour la journée par enfant. C'est peut-être une question que nous pourrions étudier si plusieurs enfants de la même famille pratiquent ce sport Eldo. Ce sera peut-être envisageable dans les années futures.

M. le Maire : N'oublions pas que ce coût ne couvre pas l'ensemble des dépenses de l'activité. Après, c'est toujours le budget de la Ville, c'est-à-dire l'imposition des Doloises et des Dolois, qui finance le reste. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous passons au rapport n° 03. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE sur ce nouveau dispositif.

Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE s'absente.

RAPPORT N° 03 : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

DCM-2024-029

M. FICHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Non, ce n'est pas nouveau. Nous nous mettons simplement en règle avec les obligations légales de la M57 qui nous oblige, compte tenu de la taille de la commune, à rédiger un règlement budgétaire et financier. Il n'y a rien d'innovant par rapport à ce que nous faisons déjà. Cela nous oblige simplement à formaliser à la fois les procédures, les référentiels et les pratiques comptables que nous mettons en œuvre déjà depuis des années. Il n'y a donc rien de nouveau. La simple particularité est que nous allons ouvrir dorénavant des autorisations de programme (AP), c'est-à-dire que pour un projet qui dure plusieurs années, nous pourrions, comme on le fait dans les grandes collectivités, inscrire la totalité du volume de l'investissement et le décliner par tranche au fur et à mesure des années. C'est la seule nouveauté que nous apportons au règlement global.

M. le Maire : Merci. C'est ce que je voulais dire. C'est simplement une insertion d'une nouveauté dans le règlement. Je dis à l'ensemble des élus du Conseil Municipal que c'est important, car vous verrez apparaître petit à petit, dans un certain nombre de projets, de notices, donc de délibérations, ces autorisations de programme et crédits de paiement. Le Conseil départemental fonctionne également de cette manière. Cela permettra un suivi budgétaire par projet plus finement lisible et nous aurons une enveloppe globale d'ouverte. De plus, à chaque budget, par les crédits de paiement, nous verrons l'évolution financière de tel ou tel projet. Voilà pour ce règlement budgétaire et financier tenant compte de la norme comptable M57 que nous avons mise en place il y a quelques années. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement budgétaire et financier.

M. le Maire : Nous passons maintenant au gros morceau de cette soirée.

Retour de Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 04 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

DCM-2024-030

Une présentation est projetée en séance.

M. le Maire : Avant de laisser la parole au rapporteur général du budget, je voudrais faire quelques observations. Je rappelle quand même d'abord que le compte financier unique 2023 est la fusion du compte de gestion et du compte administratif. C'est sa nouvelle appellation. Je crois que c'est le deuxième que nous présentons de cette manière. Je le dis pour ceux qui connaissent auparavant le compte administratif, c'est à peu près la même chose même s'il y a une fusion du compte de gestion et du compte administratif. Je rappelle aussi que ce document permet d'observer la tenue des comptes de la collectivité sur l'exercice précédent et non sur l'exercice actuel. Nous allons donc analyser la situation financière de l'année 2023 de la collectivité et qui avait vu l'essence même de ce compte financier unique être née du budget 2023 que nous avons voté en décembre 2022.

Ce compte financier unique est assez important comme chaque année, parce que, encore une fois, c'est un moment important de la collectivité. Mais il est d'autant plus important de le regarder cette année, puisque lorsque nous avons rédigé notre budget en décembre 2022, nous étions en pleine flambée des coûts notamment d'énergie. Rappelez-vous les incidences de la triste guerre toujours en cours entre l'Ukraine et la Russie, l'inflation, et particulièrement l'inflation des questions énergétiques. Nous avons donc préparé ce budget 2023 en décembre 2022 en tenant compte d'évolutions brutales et soudaines pour notamment un domaine qu'est la question énergétique pour la collectivité et qui n'est pas des moindres. En effet, l'enveloppe énergétique annuelle de la collectivité n'a cessé d'augmenter de façon raisonnable ces dernières années, mais elle se chiffrait quand même, au dernier compte administratif avant la crise, à environ 1,7 million d'euros pour le budget des fluides (gaz, électricité, dont l'éclairage public).

Nous avons à l'époque préparé ce budget 2023 en décembre 2022 avec une assez grande rigueur sur un certain nombre de postes et particulièrement en ayant intégré dans notre budget 2023 une augmentation forte des coûts énergétiques. Mais rappelez-vous aussi parallèlement que dès la rentrée de septembre 2022, compte tenu du début de l'augmentation forte des coûts énergétiques, nous avons préparé un plan d'économie d'énergie important pour justement combattre une augmentation forte et prévisible du coût de nos fluides et de notre énergie, qui viendrait entamer très sérieusement nos possibilités financières. Je vais donc revenir sur ce sujet.

Le compte financier unique que nous proposons ce soir avait également bien évidemment tenu compte de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'une fiscalité stable, c'est-à-dire sans augmentation des taux. Je rappelle que le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition et l'État fixe les bases d'imposition par la loi de Finances. Ces dernières années, nous avons maintenu les mêmes taux de fiscalité, c'est-à-dire stables, sans augmentation ni baisse. Nous avons intégré également, étant donné la flambée de l'énergie, un ralentissement de nos investissements avec un simple bon sens : nous allions moins dégager d'argent et nous allions donc moins emprunter pour faire nos investissements. Nous avons décidé un désendettement de 1 million d'euros et d'investir moins, la situation prévisible compte tenu des éléments énergétiques se dégradant.

Le document proposé ce soir tient compte de la réalité après un an d'exercice 2023, et surtout de notre plan d'économie d'énergie. Ce dernier nous a permis d'économiser 700 000 euros, donc d'éviter ces dépenses, par l'ensemble des mesures mises en place, mesures qui n'ont pas toujours été simples à mettre en place pour les associations, pour les Doloises et les Dolois. C'était une forme de gêne, nous en avons bien conscience et je veux remercier les Doloises et les Dolois qui, dans l'ensemble, ont très bien compris la mesure et qui nous permettent justement de présenter ce soir un compte financier unique tout à fait satisfaisant, c'est-à-dire les comptes de la collectivité, en tout cas à un niveau bien moins inquiétant que lorsque nous avons fait notre budget en décembre 2022.

Sur le seul poste énergétique, nous avons prévu, au lieu de 1,7 million d'euros, 3,1 millions d'euros au départ lorsque nous avons préparé et travaillé l'évaluation énergétique. C'était donc une augmentation très forte. À cela, nous avons retiré l'espérance de nos économies d'énergie et gardé un niveau budgétaire qui était à 2,8 millions d'euros dans le budget et nous n'avons payé « que » 2,1 millions d'euros au lieu des 1,7 million d'euros habituels. Cela veut dire qu'il y a quand même 400 000 euros de

plus de dépenses énergétiques par rapport aux années classiques. Mais disons que l'année est moins mauvaise qu'elle n'aurait pu l'être d'abord de par une inflexion des coûts énergétiques au niveau des prix au cours de l'année 2023, cumulée au plan d'économie d'énergie que nous avons mis en place.

Cela nous permet de présenter dans notre compte financier unique ce soir :

- un excédent de 780 000 euros concernant notre budget de fonctionnement ;
- un encours de la dette qui a légèrement baissé, légèrement supérieur à 39 millions d'euros ;
- une capacité de désendettement de la collectivité qui se situe à un peu plus de 6 années, donc un peu moins élevée que d'habitude, mais très en dessous du seuil prudentiel autorisé pour les collectivités qui se situe entre 10 et 12 années ;
- et bien évidemment, une capacité d'investissement qui reste tout à fait satisfaisante et correcte pour envisager la fin du mandat municipal.

Des efforts ont été faits par les uns et les autres l'année dernière, cumulés — je le dis aussi — à des efforts sur d'autres politiques, notamment événementielles ou d'animation, puisque nous avons fait moins ou différemment et nous avons eu un certain nombre de dépenses que nous avons gelées pour justement passer cette année qui nous semblait être plus compliquée. Je pense que nous avons bien fait d'avoir anticipé ces difficultés, parce qu'il y a quand même des augmentations énergétiques. Je n'oublie pas non plus — nous le verrons tout à l'heure dans la présentation par Jean-Pascal FICHÈRE — qu'il y a eu toutes les augmentations décidées par l'État en faveur de nos personnels compte tenu de l'inflation (augmentations de points, du SMIC, des catégories C). Tout cela a représenté bien évidemment aussi un certain nombre de milliers d'euros supplémentaires de dépenses, mais qui sont tout à fait compréhensibles étant donné l'inflation qui a aussi frappé les agents de la collectivité. Néanmoins, c'est aussi une donnée à intégrer.

Je n'oublie pas non plus — et nous le verrons aussi — qu'en termes de recettes, nous avons eu l'augmentation des bases fiscales de l'État. Il faut le dire, il ne faut pas le cacher. Cela a été un effort demandé par le Parlement et le Gouvernement à nos administrés par l'augmentation des bases fixées généralement sur l'inflation. Plus l'inflation est importante, plus l'augmentation des bases fiscales des ménages dans la collectivité est sollicitée aussi, ce qui n'est pas sans difficulté pour tous les propriétaires. N'oubliez pas que l'ensemble des locataires ne paient plus d'impôts locaux. Je rappelle aussi que 60 % des Doloises et des Dolois ne paient pas de taxe d'habitation (40 % en paient). Nous avons globalement une capacité d'autofinancement brut relativement stable par rapport aux autres années, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec d'autres investissements à poursuivre, notamment sur la transition énergétique, ce que nous avons largement fait.

Je rappelle pour terminer que ce compte financier unique tient compte d'un certain nombre d'investissements réalisés en 2023, notamment :

- bien sûr la renaturation et la requalification de l'avenue de Northwich ;
- mais aussi des abords du futur multiplexe ;
- la réhabilitation énergétique du complexe Quentin Fillon Maillet et du gymnase Josette Tournier ;
- le passage en LED d'une grande partie du parc d'éclairage public qui a participé aux économies d'énergie bien évidemment ;
- sans oublier la rénovation de quatre groupes scolaires à l'échelle de la ville aussi pour des questions énergétiques.

Je rappelle aussi que nous continuons d'investir sur nos bâtiments, d'abord parce que c'est bon pour l'environnement, parce que l'État continue de soutenir, comme d'autres collectivités, l'ensemble des opérations de transition énergétique, ce qui fait que nous pouvons être éligibles à des aides. En effet, dans d'autres domaines, dans d'autres investissements nous n'aurions pas de subvention, l'ensemble des partenaires (collectivités et État) soutenant bien évidemment d'abord tout ce qui permet et qui concourt à la transition énergétique et écologique de notre territoire.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner. Je crois qu'il faut retenir que nous avons, me semble-t-il, agi comme il le fallait, c'est-à-dire avec un prévisionnel qui pouvait être inquiétant, de dégradation de nos finances par rapport à l'envolée de l'énergie. Nous aurions pu faire un autre choix, c'est-à-dire de continuer comme nous faisons d'habitude, sans tenir compte de l'inflation des coûts énergétiques, sans proposer de plan d'économie d'énergie qui a permis aussi, en plus de la question financière, d'agir au niveau environnemental. Je crois que nous avons anticipé dès septembre 2022 cette situation et avec un peu de rigueur budgétaire ici ou là, et les efforts consentis par les uns et les autres, nous allons présenter ce soir une situation financière qui nous permet d'aborder les dernières années du mandat de façon tout à fait raisonnable et optimiste.

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, je vous laisse la parole.

M. FICHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter ce compte financier unique, selon l'usage, de manière assez synthétique.

Synthèse et résumé du budget réalisé en 2023

Nous vous rappelons en synthèse ce qui vient d'être résumé, mais c'est bon de remettre les chiffres en valeur relative.

➤ Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors cession évoluent de +3,6 % en raison principalement des augmentations des bases tel que cela a été cité tout à l'heure.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +1,9 %. Cette augmentation modérée résulte des mesures gouvernementales liées à la revalorisation salariale et à l'augmentation des taux d'intérêt. Nous avons des charges à caractère général qui ont évolué de 1,1 %, ce qui est donc quasiment stable, grâce notamment au plan d'économie d'énergie. Les charges de personnel évoluent de 1 %. La charge de gestion courante n'augmente pratiquement pas, à hauteur de 65 000 euros sur l'ensemble du poste. Les charges financières ont augmenté de 148 000 euros. C'est essentiellement lié à l'augmentation des taux, certains de nos emprunts étant assis sur le taux du Livret A qui a augmenté.

L'évolution des dépenses de fonctionnement hors masse salariale et hors énergie est stable. Cela signifie qu'effectivement, tous les efforts ont été faits pour maîtriser au mieux ces dépenses de fonctionnement, comme les chiffres le montrent.

➤ Investissement

En investissement, la Ville a réalisé 6 478 000 euros de dépenses d'équipement en 2023. Le financement s'est fait grâce au fonds de compensation de TVA (FCTVA), à la taxe d'aménagement. Nous avons ainsi consenti un emprunt de 2,6 millions d'euros, sachant que nous avons remboursé environ 3,5 millions d'euros d'emprunt. Nous avons ainsi désendetté la Ville pour l'année 2023. C'est en tout cas stabilisé, mais avec une légère tendance à la baisse.

Le résultat 2023 : un excédent de +780 000 euros

En termes de chiffres caractéristiques, nous avons des recettes pour 28 908 000 euros et des dépenses pour 25 388 000 euros. Nous avons donc dégagé un excédent de 3 520 000 euros. Nous n'avons pas de report à ce titre. Nous avons donc un résultat de clôture du même montant, à 3 520 000 euros.

En matière d'investissement, nous avons des dépenses à hauteur de 12 254 000 euros, quasiment au même niveau que les recettes. Le déficit est quasiment à 0 (-79 000 euros). Nous avons un déficit antérieur reporté de -3 036 000 euros. Les restes à réaliser sont de +375 000 euros. C'est donc à peu près à l'équilibre entre les dépenses reportées et les recettes déportées. Du coup, le résultat de clôture de la section d'investissement est de -2 740 000 euros. Comme vous le constatez, nous avons un résultat de clôture de fonctionnement de +3,5 millions d'euros, d'investissement de -2,7 millions d'euros, soit un excédent de 800 000 euros, comme le maire vient de nous le rappeler à l'instant.

Détail du budget en fonctionnement par secteurs

Concernant les grandes masses, je ne vais pas les passer ligne par ligne. Pour les opérations totalement de fonctionnement, nous étions à 29 742 000 euros et nous sommes passés à 28 908 000 euros cette année. La baisse est essentiellement liée au fait que nous avons des recettes exceptionnelles en 2022, que nous n'avons pas retrouvées en 2023. Les dépenses sont passées de 27 034 000 euros à 25 388 000 euros. Là encore, vous retrouvez dans les opérations d'ordre l'explication de ces mouvements qui font que nous avons une baisse apparente.

➤ Finances-Fiscalité-Dotations

Le gros poste est le premier secteur qui concerne les recettes de fonctionnement, de fiscalité et de dotation. Nous en avons pour 23 750 000 euros, soit une augmentation de 4,4 %. Le premier poste de recette concerne la fiscalité directe (pavé bleu) à hauteur de 11 359 000 euros, en augmentation de 7,1 % (754 000 euros). Comme cela a été rappelé, c'est lié d'une part à l'augmentation des bases, et d'autre part à l'augmentation des bases physiques et des bases fixées par l'État, la Ville n'ayant pas changé ses taux.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est à peu près stable, en légère augmentation de 1,6 %. Les attributions de compensation, ce que reverse la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la collectivité en fonction des règles mises en place il y a de nombreuses années, sont stables. La fiscalité indirecte est également assez stable en raison notamment des droits de mutation encore relativement bien contenus pour l'année 2023, mais qui seront plutôt en baisse sur 2024, comme nous le savons, le marché immobilier étant un peu à la traîne maintenant. Les compensations d'exonérations fiscales sont en hausse de 9,8 %. Ce sont des montants plus modestes, mais qui suivent le montant des bases en général.

Au niveau des dépenses, il faut signaler que les intérêts de la dette passent de 781 000 euros à 929 000 euros. Nous avons l'augmentation de 18 %, ce qui est évidemment très lourd, mais c'est essentiellement la hausse des taux de marché, sachant que c'est surtout lié aux emprunts assis sur le Livret A augmenté en 2023.

➤ Administration générale : 2 451 000 euros en net

Dans ce pôle, on retrouve tout ce qui concerne le fonctionnement du Cabinet, la communication, le fonctionnement des assemblées, les services juridiques, tout le pilotage général et tout ce qui est formalité administrative et tranquillité publique. Hors masse salariale, l'évolution du budget est de 60 000 euros en raison de la flambée du prix du papier, de la communication et de la réédition du livre Dole au fil des saisons et des rencontres, ce livre servant de cadeau notamment dans le cadre des mariages. Nous avons aussi une augmentation des coûts de maintenance de la vidéo. Les augmentations ont donc été bien fléchées et bien ciblées, ce qui nous génère l'augmentation évoquée.

➤ Moyens et ressources : 2 048 000 euros net

Ce sont essentiellement les frais de formation et de déplacement des agents, les indemnités des élus, le fonctionnement informatique et les moyens généraux. Nous voyons que hors masse salariale, le budget net est en baisse de 25 000 euros. Il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est que pour le fonctionnement informatique, nous avons souvent des contrats de maintenance à la hausse de manière un peu générale.

➤ Actions sociales - Santé : 1 066 000 euros en net

C'est essentiellement tout ce qui concerne les subventions aux associations, notamment le fonctionnement du centre social Olympe de Gouges et la subvention d'équilibre au CCAS. L'ensemble fait que nous avons un total de 1 066 000 euros. Hors masse salariale, la hausse est de 119 000 euros, essentiellement en raison de la subvention consentie à COOP AGIR pour les accueils faits à Gleitz et d'une subvention du département non reconduite sur le groupe Rénovation Logement. Vous voyez que c'est quand même une continuité globale.

➤ Actions éducatives : 2 685 000 euros en net

Elles sont en baisse, à hauteur de 2 685 000 euros, contre 2 939 000 euros l'année précédente. Ce budget concerne essentiellement les frais de fonctionnement du personnel. Vous le savez sans doute, mais je vous rappelle que tout le personnel est géré aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui refacture. Des ajustements ont été faits suite à différents contrôles. C'est pour cette raison que nous avons des baisses apparentes. Bien évidemment, l'encadrement des enfants n'a pas été touché en 2023 par rapport à 2022. Hors masse salariale, les dépenses sont stables à hauteur de 599 000 euros. Par ailleurs, les recettes sont en hausse sur la facturation, notamment sur celle des familles, mais c'est lié au nombre de repas qui a augmenté et la subvention de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) également en augmentation.

➤ Sports : 715 000 euros en net

Nous avons un budget relativement constant, à hauteur de 715 000 euros, contre 754 000 euros l'année précédente. C'est essentiellement le soutien aux associations et aux manifestations sportives, ainsi que les entretiens des gymnases, des salles de sports et des stades restés à la charge de Dole pour ce qui n'a pas été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Hors masse salariale, ce budget est en baisse de 35 000 euros. Il faut savoir qu'en 2022, nous avions accueilli le Tour de France qui avait généré des dépenses exceptionnelles que nous ne retrouvons pas en 2023. Les subventions aux associations sont stables à hauteur de 310 000 euros.

➤ Actions culturelles : 2 189 000 euros

Nous avons un budget de 2 189 000 euros en 2023, contre 2 061 000 euros en 2022. Les actions culturelles recouvrent l'ensemble des contributions faites par la Ville à tout ce qui concerne l'événementiel. Il y a également la contribution à Hello Dole pour la gestion de la Commanderie, du Musée des Beaux-Arts, et de l'École des Beaux-Arts, de la musique municipale. Là encore, nous retrouvons les dotations faites aux associations. Hors masse salariale, nous avons un budget stable à hauteur de 1 059 000 euros. Vous voyez que c'est vraiment une continuité de l'exploitation de notre collectivité.

➤ Aménagement et attractivité du territoire : 270 000 euros en net

Le budget est relatif aux actions de soutien à Cœur de Ville (gestion des galeries éphémères, dispositif « maisons fleuries »). Nous avons aussi quelques dépenses relatives au droit des sols et au foncier, mais qui sont assez modestes, l'intégralité de la compétence étant maintenant prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Hors masse salariale, le budget est modeste, s'établissant à 67 000 euros.

➤ Services techniques : 6 401 000 euros en net

Le gros morceau concerne l'énergie, ce qui a été évoqué largement par le maire en introduction. Hors masse salariale, le budget affiche une hausse contenue de 252 000 euros, et ce malgré la hausse des

coûts d'énergie. Grâce au plan d'économie d'énergie, la hausse de l'électricité, du gaz et de chauffage urbain est de 328 000 euros pour atteindre 2,1 millions d'euros. Les services ayant anticipé la hausse des prix des carburants, ils ont anticipé afin de commander ces matières fin 2022. En effet, nous avons anticipé en faisant le plein des cuves en carburant l'an dernier, ce qui a fait des dépenses un peu exceptionnelles à fin 2022, qui n'ont évidemment pas été reconduites en 2023.

➤ Masse salariale : 12 276 000 euros en net (+3,1 %)

Vous voyez qu'elle est relativement bien contenue compte tenu du contexte. Elle a augmenté de 364 000 euros. Vous voyez la décomposition de l'augmentation qui vient sur :

- le relèvement de l'indice pour 45 000 euros ;
- les indexations du point d'indice pour 227 000 euros ;
- la revalorisation du SMIC pour 63 000 euros ;
- le glissement vieillesse technicité (GVT) pour 69 000 euros.

L'État a également pris en charge les surcoûts des élections, ce qui nous fait une réduction de 40 000 euros.

➤ Évolution de l'épargne brute

En synthèse de tout cela, nous avons une fiscalité brute inscrite à hauteur de 16 926 000 euros, contre 16 105 000 euros. La taxe foncière et la taxe d'habitation pour ce qu'il en reste, puisqu'il ne reste plus que les résidences secondaires, sont le gros morceau à hauteur de 11 359 000 euros, contre 10 605 000 euros. C'est l'augmentation évoquée en début de séance, notamment sur les bases fiscales. Les attributions de compensation sont stables. Les fiscalités indirectes sont là aussi assez stables à 1 578 000 euros. Nous avons diverses autres recettes pour 107 000 euros. Les dégrèvements fiscaux suivent le principal que sont les taxes foncières et d'habitation, mais cela reste marginal à 35 000 euros. Cela fait une fiscalité nette de 16 891 000 euros.

Si nous rajoutons notre DGF (5 869 000 euros) et nos autres recettes de fonctionnement, c'est-à-dire l'ensemble des recettes que nous collectons, que ce soit les participations des familles, les subventions de la CAF notamment sur les écoles, cela fait qu'au total, nous avons des recettes nettes de fonctionnement pour 27 437 000 euros. Les dépenses nettes de fonctionnement s'inscrivent à hauteur de 21 423 000 euros. D'où un autofinancement brut à hauteur de 6 015 000 euros, en augmentation. C'est donc un résultat plutôt satisfaisant comme cela a été rappelé, puisque lorsque nous avons préparé le budget, nous étions beaucoup plus inquiets que cela. Cela finit donc plutôt bien.

➤ Évolution du taux d'épargne brute

Vous voyez que la courbe de l'épargne brute remonte à 21,9 %. Nous rappelons que le seuil potentiel est de l'ordre de 10 %. Nous sommes donc vraiment dans une situation tout à fait rassurante.

➤ Détails des opérations d'équipement : 6 478 000 euros en dépenses et 766 000 euros en recettes
Nous avons investi pour 6 478 000 euros cette année. Ce sont les recettes directement affectables, c'est-à-dire les subventions pour 766 000 euros.

➤ Investissements marquants en 2023

Je ne vais pas vous les lister, mais retenons simplement les gros travaux que nous faisons en voirie, notamment avenue de Northwich. Dans le domaine de la petite enfance, des budgets commencent sur la première tranche pour la rénovation des écoles. Vous avez tout ce qui concerne les dépenses courantes engagées pour les ateliers et garages pour le maintien et la maintenance de nos équipements. Les gros travaux rappelés ici concernent les abords du multiplexe pour 894 000 euros, la première enveloppe de 576 000 euros que nous avons dotée pour le MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique), une décision ayant été prise pour rénover les quatre écoles en même temps.

Les travaux sur l'avenue de Northwich (552 000 euros) vont se terminer sur l'année 2024. Vous avez le marché annuel voirie pour 459 000 euros, l'éclairage public avec notamment toutes les transformations en LED pour 284 000 euros. Vous avez compris que c'est générateur d'économie en termes de dépenses. Pour le théâtre, il y a une dernière enveloppe de 180 000 euros qui boucle pratiquement définitivement le projet. Pour la maîtrise d'œuvre du parc urbain, le projet démarre (171 000 euros) et va se développer sur 2024 et 2025.

➤ Financement des investissements 2023

Vous avez ensuite quelques chiffres significatifs pour la synthèse. Nous avons un autofinancement brut de 6 015 000 euros, un remboursement d'annuité de la dette (capital et intérêts) pour 4 643 000 euros, ce qui fait que nous avons un autofinancement net de 1 371 000 euros, en amélioration par rapport à l'an dernier. Se rajoutent les recettes récurrentes d'investissement, essentiellement le FCTVA, les amendes de polices, etc.) qui sont techniquement dans le budget d'investissement, mais qui contribuent à notre autofinancement. D'où l'autofinancement sur lequel nous avons pu monter nos dépenses d'investissement à hauteur de 3 293 000 euros au total, encore en amélioration par rapport à l'an

dernier. Les subventions perçues sur les différents projets s'élèvent à 1 279 000 euros. Nous avons également quelques produits de cession. Nous avons ainsi un autofinancement net de l'année à hauteur de 4 573 000 euros.

Nous n'avons emprunté que 2,6 millions d'euros cette année, contre 3,5 millions d'euros l'année précédente. C'est pour cette raison que je dis que nous nous sommes désendettés, comme nous le verrons par la suite. La différence entre les 4,5 millions d'euros de dépenses, les 2,6 millions d'euros d'emprunts et le montant réel, correspond à un prélèvement que nous faisons sur notre fonds de roulement.

➤ **Évolution de la dette au 31/12/2023**

La dette est passée de 39 837 000 euros à 39 490 000 euros. Nous poursuivons notre stratégie de désendettement, comme nous l'avons annoncé. La charge de la dette représente 13,6 % de notre budget global. Nous sommes donc à un taux très satisfaisant dans la mesure où le seuil d'inquiétude est entre 20 et 25 %. Par conséquent, nous sommes revenus à des emprunts tout à fait raisonnables. Nous avons souscrit un emprunt de 2,5 millions d'euros sur 20 ans. Il y a en fait un total de 2,6 millions d'euros par un autre ajustement de 100 000 euros. La durée de vie résiduelle de la dette est de 13 ans et 2 mois. Le taux moyen de la dette est à hauteur de 2,35 %. Nous n'avons pas de produit structuré à risque dans notre endettement. Bien sûr, nous sommes en dessous des seuils d'alerte.

Voilà pour le budget rappelé à grands coups de serpe pour le CFU. Bien sûr, à travers les questions, nous pourrions rentrer dans le détail.

➤ **Budgets annexes**

Il y a un petit budget annexe Stationnement qui constate une recette à hauteur de 209 000 euros. Il y a des dépenses pour 78 000 euros, des recettes pour 140 000 euros, un résultat de 62 000 euros, plus les reports. D'où un excédent de 209 000 euros, ce qui nous permet de financer les quelques investissements que nous avons. Mais il y a aussi des recettes d'investissement (subventions). Nous avons un résultat de clôture à hauteur de 113 000 euros. Nous avons donc des excédents sur ces deux budgets annexes. J'ai été très rapide, mais c'était simplement pour vous donner les grandes lignes de ce compte financier unique. Bien sûr, nous allons répondre à vos questions autant que de besoin.

M. le Maire : Merci pour cette présentation détaillée. Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. BOUTELOUP : J'ai une question. Dans ce CFU, le capital de la dette est établi à 39 490 000 euros. Or, dans le budget primitif en 2023, vous aviez évalué cette dette à 38 648 000 euros. À ce sujet, je cite le rapport synthétique annexé à la délibération concernant le budget primitif 2024. Comment expliquer cet écart ?

M. FICHÈRE : Vous faites référence à un document que je n'ai pas sous les yeux. Je vais donc avoir du mal à vous répondre. Cela étant, qu'il y ait un écart entre un budget primitif et un budget réalisé, c'est logique. C'est toujours le cas. En revanche, je ne sais plus, il faudrait que je retrouve les chiffres. Je ne sais pas de quel document vous avez sorti cela. Je ne doute pas de vos chiffres, mais vous auriez dû me contacter avant.

M. le Maire : Est-ce dans le budget primitif ?

M. BOUTELOUP : Oui. Je pose simplement la question.

M. FICHÈRE : Je ne l'ai pas sous la main, mais nous regarderons et nous vous trouverons une réponse.

M. BOUTELOUP : Très bien. Avec plaisir, je vous communiquerai le document en question.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DRUET.

M. DRUET : C'est toujours un peu pareil par rapport aux chiffres concernant l'évolution de la dette par rapport au CFU de l'an passé, sur les exercices 2021 et 2022. Je n'ai pas totalement les mêmes chiffres et je ne comprends pas pourquoi. En effet, normalement, ces années sont arrêtées, si j'ai bien suivi. Je voulais donc avoir des éléments. Il y a une variation sur l'année passée. Nous étions à 39 840 000 euros pour 2021, et là, nous sommes 39 904 000 euros, soit 64 000 euros de plus. Sur l'année 2022, nous étions à 39 770 000 euros, et là, nous sommes à 39 837 000 euros, soit 67 000 euros de plus. Je voulais simplement savoir pourquoi il y a des variations de chiffres. Pourquoi est-ce différent ?

M. le Maire : D'abord, attention. Quels documents de budgets prévisionnels avez-vous ?

M. CRUET : Ce n'est pas du prévisionnel. C'est le CFU présenté en juin l'année passée.

M. le Maire : N'utilisez surtout pas le BP 2024, celui en cours.

M. DRUET : Non, mes chiffres ne viennent pas du BP 2024. Ils viennent du CFU 2022.

M. le Maire : Après, sur le CFU, il est possible qu'il y ait eu des ajustements. Vous me parlez de 60 000 euros sur des niveaux de plus de 39,8 millions d'euros. Vous interrogerez les services sur le sujet. Effectivement, normalement, l'encours est arrêté. Je ne vois pas trop pourquoi il y aurait des évolutions, mais elles sont très à la marge. Si vous m'aviez dit qu'il y avait 1 million d'euros de différence, j'aurais été un peu plus étonné, mais pas pour 60 000 euros.

M. DRUET : Pour compléter ce que vous disiez, on retrouve dans le BP 2024 présenté en décembre les chiffres que j'ai annoncés.

M. le Maire : Il tenait compte du CFU 2022.

M. DRUET : Cela confirme donc les chiffres que j'ai présentés. C'était cohérent. Certes, ce sont des petites sommes, mais c'était pour avoir des détails.

M. FICHÈRE : Je vous rappelle que le CFU est la synthèse du compte administratif réalisé par les ordonnateurs que nous sommes. Nous écrivons donc les écritures comptables. Et c'est mis en parallèle avec le compte de gestion fait par la Trésorerie. Quand on affiche les chiffres, donc le CFU, on se met d'accord rigoureusement au centime près. Il faut que je regarde l'explication technique, mais vous l'aurez rapidement par les services.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Merci. Je vais quitter la salle comme le veut la loi. Je vais laisser la parole comme chaque année à la première adjointe pour conduire le vote.

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX quitte la séance quelques instants le temps du vote et cède la présidence à Madame Isabelle MANGIN.

Mme MANGIN : Bonsoir à tous. Monsieur le Maire étant sorti et vu les chiffres qui vous ont été présentés, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver pour les budgets suivants, les comptes financiers uniques (CFU) ci-annexés de la Ville de Dole pour l'exercice 2023 tel qu'établis par Madame le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part. Nous approuvons donc :

- le budget principal (nomenclature M57) ;
- le budget annexe Stationnement (nomenclature M4).

Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve pour les budgets suivants, les comptes financiers uniques (CFU) ci-annexés de la Ville de Dole pour l'exercice 2023 tel qu'établis par Madame le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Mme MANGIN : Nous pouvons faire rentrer Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX rejoint la séance et reprend la présidence.

M. le Maire : Merci pour cette unanimité sur la gestion de la collectivité. Nous passons au rapport n° 05.

RAPPORT N° 05 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2023

DCM-2024-031

M. le Maire : Il vous est proposé d'affecter le résultat d'exploitation :

- pour le budget principal : 3 520 485,20 euros d'excédent, dont 2 740 645,82 euros en affectation complémentaire en réserves et 779 839,38 euros de l'excédent reporté ;
- pour le budget annexe Parcs de Stationnement : 208 855,98 euros d'excédent qui comprend le résultat de l'exercice 2023 (61 598,30 euros) et le résultat antérieur reporté de 147 257,68 euros.

S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 06. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 06 : MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2024

DCM-2024-032

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Comme nous le savons tous, les dispositions du Pacte de Solidarité Fiscal et Financier en vigueur depuis 2021 prévoient que les attributions de compensations versées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole varient d'une année sur l'autre en fonction du montant de taxe foncière perçue par les communes sur les zones d'activités. Ainsi, 30 % de ce montant de taxe foncière issue des ZAE (Zones d'Activités Économiques) est ainsi récupéré par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à travers les ACTP (Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle). Toutes les autres composantes des ACTP restent stables. Ainsi le montant global versé par le Grand Dole à la Ville en 2024 diminue de 6 747 euros par rapport à 2023, soit 3 809 308 euros en 2024 contre 3 816 055 euros en 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle pour la Ville à hauteur de 3 809 308 euros pour l'année 2024.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ces montants des ACTP ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle pour la Ville à hauteur de 3 809 308 euros pour l'année 2024.

M. le Maire : S'adressant à Jean-Pascal FICHÈRE. Monsieur le Président, nous approuvons ces 3 809 308 euros que vous voudrez bien nous verser. Merci bien.

Nous passons au rapport n° 07. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 07 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA MUTUALITE FRANÇAISE DU JURA DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN CENTRE DE SANTE POLYVALENT A DOLE

DCM-2024-033

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire. Afin d'assurer le financement d'un centre de santé polyvalent situé avenue Thouverey, la Mutualité Française du Jura sollicite une garantie d'emprunt de la part de la Ville. L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté s'élève à la somme totale de 2 322 000 euros répartie en deux parts :

- prêt n° 1 : 1 162 000 euros sur 20 ans à taux fixe à 3,85 % ;
- prêt n° 2 : 1 160 000 euros sur 20 ans à taux indexé sur le Livret A (Livret A + 0,8 point).

Les principales caractéristiques sont similaires :

- amortissement progressif du capital ;
- périodicité de remboursement mensuelle ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- frais de dossier : 3 000 euros au total.

Afin d'accompagner ce projet et d'en assurer la faisabilité financière, le prêteur sollicite une garantie de la Ville à hauteur de 50 % du capital emprunté, soit 1 161 000 euros répartis ainsi :

- prêt n° 1 : 50 % de 1 162 000 euros, soit 581 000 euros ;
- prêt n° 2 : 50 % de 1 160 000 euros, soit 580 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder sa garantie à la Mutualité Française du Jura pour un montant d'emprunt de 1 161 000 euros sur un emprunt total de 2 322 000 euros destiné à assurer le financement d'un centre de santé polyvalent avenue Thouverey, dans les conditions énoncées précédemment ;
- de noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Ville détiendra sur la Mutualité Française du Jura une créance certaine, liquide et exigible d'un montant équivalent à son versement entre les mains du créancier, dont le remboursement lui sera dû ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

M. le Maire : Merci pour cette garantie d'emprunt. Vous savez que c'est un projet important, qu'il rentre en ligne de compte sur les problématiques de santé. C'est un projet complémentaire à d'autres opérations en cours, et qu'il nécessite cette garantie d'emprunt pour sa faisabilité. Les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année sur le site, à l'arrière du collège Bastié, de la Sécurité sociale, de la CAF, avenue Charles-Laurent Thouverey. Les recrutements de médecins par la Mutualité et de spécialistes ont déjà commencé. J'ai fait un point avec eux la semaine dernière. Nous essaierons même peut-être de trouver des locaux pour les spécialistes avec lesquels ils ont déjà des engagements, ce qui leur permettrait de commencer plus tôt, avant la réalisation des travaux et l'édification du bâtiment toujours dans ce secteur. Nous sommes en train d'y travailler.

Voilà un projet qui, je le rappelle, concourt justement à trouver des solutions parmi d'autres au déficit et aux difficultés de présence médicale non seulement un peu partout sur le territoire français, mais aussi dans notre secteur, même si nous sommes probablement moins touchés que d'autres territoires, notamment dans le Jura. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je souhaite intervenir pour indiquer qu'évidemment, nous ne pouvons que soutenir le projet de la Mutualité Française et les garanties financières qu'apporte la collectivité, car ce centre sera en mesure de répondre aux besoins médicaux de la population. En tout cas, il sera plus en mesure de satisfaire ces besoins médicaux que d'éventuels projets immobiliers.

M. le Maire : Vous savez que derrière ce que vous appelez « projets immobiliers », il y a un médecin qui va soigner des gens. Je sais que vous êtes contre l'installation de médecins dans des bâtiments qui ne seraient pas à la Mutualité ou à la collectivité. J'ai l'impression que c'est votre idéologie. La nôtre est de dire que tout ce qui concourt à l'installation de médecins, que ce soit dans le libéral, par ce système ou tout autre système, le tout est que nous ayons des personnes pour soigner les habitants. Je pense que justement, c'est en ouvrant toutes les possibilités et tous les modes d'installation de médecins et de spécialistes que nous pourrions essayer de répondre aux problématiques de besoins de santé. La Mutualité a un système de salariat des médecins et des spécialistes. C'est le choix de cet organisme et des personnels qui y travailleront. En tant que maire, je vois qu'à la fin de cette chaîne-là, des gens seront soignés.

Ce que vous appelez « projets immobiliers », ce sont des projets où la collectivité a l'initiative. Je pense à ce que nous faisons cour Clemenceau par une société d'économie mixte, ce que vous appelez « projet immobilier ». Je suis très content que par un projet que vous dites « immobilier » que vous n'approuvez pas et que vous avez plutôt combattu par vos votes ces dernières années, je constate que deux dentistes se sont installés, ils n'avaient pas de patientèle sur Dole et ce sont plusieurs dizaines de personnes qui se font soigner. Il faut participer, inciter, soutenir tout ce qui concourt à l'installation de spécialistes de santé. Il y a d'autres projets sur la ville d'investisseurs, mais peu importe.

J'espère que vous entendez aussi cela, parce que sur ce projet du cour Clemenceau, j'avoue n'avoir jamais compris votre hostilité au projet. J'espère en tout cas que tous ceux qui iront se faire soigner sauront que c'est grâce à cette majorité que nous avons soutenu l'édification de ce bâtiment pour que les gens puissent se faire soigner. Nous ne sommes fermés sur rien. Je pense que sur le domaine de la santé, il n'y a pas d'idéologie à avoir. En effet, la situation est tellement dégradée dans ce pays sur ce domaine qu'il faut faire feu de tout bois, certes raisonnablement, mais quels que soient les modes qui sont propres à chacun. C'est un peu comme l'école, entre l'école publique et privée. Le tout est que nous puissions répondre aux besoins d'éducation et d'enseignement. Sur la médecine, c'est pareil, il ne faut pas attendre deux mois un combat public-privé, salariat-libéral. Le tout est que bien évidemment la population se fasse soigner.

Je pense que les initiatives que nous avons prises ces dernières années ici ou là, si nous nous projetons, participeront dans quelques années à une amélioration de la situation du soin dans la ville, avec la médecine de ville, quels que soient les modèles qui ont pu être mis en place. Je pense qu'il est important, par ce débat que vous avez souhaité par votre intervention, de donner aussi la position de cette majorité. Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : J'avais une autre observation. Effectivement, vous soulignez que nous nous opposons. Pour ma part, je ne m'y oppose formellement que depuis le mois de novembre, puisque j'ai été installé en novembre 2023. Ensuite, ce n'est pas une opposition de principe, Monsieur le Maire. C'est simplement une recherche d'efficacité pour les besoins médicaux de la population que vous avez d'ailleurs si justement soulignée. Pour ma part, je pense effectivement que la Mutuelle est plus en mesure d'apporter de meilleures réponses en salariant les professionnels de santé.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Je ne pense pas que l'on puisse mettre sur le même plan le projet du cour Clemenceau et celui d'un centre de santé. Il faut quand même dire qu'un centre de santé pratique le tiers payant et que les professionnels qui travaillent font partie du secteur 1, ce qui change tout pour les patients qui ont besoin de se faire soigner. On ne peut pas placer cela sur le même plan que la médecine libérale. Concernant le pôle Clemenceau, c'est une mise à disposition de locaux. Je crois qu'un service du Conseil départemental va occuper une partie du bâtiment et il y aura des appartements au dernier étage. Voilà pourquoi on parle d'un projet immobilier. On ne peut absolument pas mettre sur le même plan les deux projets.

Quand vous dites que c'est un peu comme l'Éducation Nationale, je pense que l'on ne peut pas non plus mettre sur le même plan l'école privée et l'école publique, parce que les contraintes ne sont pas du tout les mêmes pour l'une et pour l'autre. Tout ne peut pas se mettre sur le même plan.

M. le Maire : Si vous voulez. Je mets tout sur le même plan. Je ne vais pas rentrer dans le débat de l'école publique et privée. Je vois simplement que c'est le même ministère, ce sont les mêmes inspecteurs, c'est la même administration. Je regrette ! On parle simplement de mode dans un domaine. Dans la santé, c'est pareil. Il y a de la médecine publique et de la médecine privée. Permettez-moi quand même de rappeler que « médecine libérale » ne veut pas dire forcément « dépassement d'honoraires ». C'est très souvent le cas, ce n'est pas parce que vous allez chez un médecin libéral, que vous allez payer des dépassements d'honoraires. Cela étant, je comprends votre logique qui est d'ailleurs respectable et qui est à respecter, mais elle n'est pas la mienne, et c'est normal, Madame HERRMANN. Vous êtes membre d'un parti, un parti communiste. Vous avez forcément une certaine logique et c'est normal. Je ne vais pas le critiquer.

Je pense que la diversité des modes permet justement de multiplier l'offre possible de soins. Là où vous avez raison, c'est qu'il y a des différences. C'est vrai. Mais si je compare de la même manière, il y a sur notre ville une polyclinique privée, un hôpital public, dont je préside le conseil de surveillance et qui a des modes de fonctionnement très différents bien évidemment quant au financement, à l'offre. Toutefois, j'y vois un point commun : ils soignent les habitants. Si la polyclinique n'existait pas par une simple idée de dire « ce qui est privé, on n'en veut pas », je ne suis pas sûr que l'on répondrait à toute l'offre possible de soin avec l'hôpital public, parce que je sais à quel point les habitants de la ville vont aussi se faire soigner à la polyclinique sans systématiquement penser qu'ils sortent la carte bancaire. J'appelle peut-être à plus de vigilance sur des postulats plus idéologiques que dans la réalité. Pour autant, il nous faut absolument une médecine publique, car elle est nécessaire.

Je fais partie maintenant du Conseil d'Administration de la Fédération hospitalière de Bourgogne-Franche-Comté. Je ne serai jamais sur un postulat qui dirait « il n'y a qu'à faire que du privé ». Non ! Parce que parfois, il y a effectivement dans certaines disciplines des dépassements d'honoraires qui font que la personne qui a peu de moyens ne va pas pouvoir se faire soigner. Par conséquent, je crois à cet équilibre entre la médecine publique et la médecine privée. Le tout est qu'à la fin, nous ayons sur la ville une offre équilibrée entre différents modes de soins.

Pour résumer, je pense que nous ne pouvons que nous satisfaire pour pouvoir concourir au soutien de l'implantation de ce centre de santé de la Mutualité Française du Jura, mais je pense tout autant que ce qui a pu se faire cour Clemenceau avec d'autres activités dans le bâtiment est important, parce que cela a permis justement notamment l'arrivée de deux dentistes sur la ville. Ils sont bien contents de trouver ces locaux à disposition et de participer au redressement nécessaire de l'arrivée de dentistes sur notre ville. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je vous remercie. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de garantie d'emprunt par la Mutualité Française du Jura dans le cadre de la création d'un centre de santé polyvalent à Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 08. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 08 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SPL HELLO DOLE POUR L'ORGANISATION DU GRAND CONCERT DE RENTREE

DCM-2024-034

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, chers collègues, le 31 août 2024 aura lieu le concert de rentrée, place Precipiano, en accès gratuit. Ce concert est proposé dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs privés locaux qui vont cofinancer cette soirée à nos côtés, ce qui nous amène à cette délibération.

À ce titre, cet événement étant financé en partie par des fonds privés, il convient de confier la gestion administrative et financière de cet événement à la SPL (Société Publique Locale) Hello Dole et notamment :

- les frais directs de cession des spectacles et autres coûts artistiques ;
- les frais annexes liés à ce spectacle (mise en œuvre technique du concert, accueil des personnels artistiques et techniques, service de sécurité des publics et sécurité incendie, opération de commercialisation, opération de communication et promotion de l'événement...)

La Ville de Dole conserve la coordination de l'événement et exercera un contrôle sur l'exécution de la mission confiée.

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à 65 000 euros TTC, et non pas 58 000 euros comme c'est indiqué par erreur dans les notices qui vous ont été envoyées. Ainsi, la SPL Hello Dole prendra en charge les recettes, soit les participations des partenaires privés, ainsi que les différentes recettes liées aux opérations de commercialisation (buvette, foodtruck) et facturera à la Ville de Dole le coût final du concert, en déduisant les recettes.

Je tiens à préciser que grâce à la SPL Hello Dole, nous pouvons réaliser ce type de partenariat qui n'existait pas auparavant, avec un cofinancement entre le privé et le public. Si nous n'avions pas l'outil de la SPL, il serait beaucoup plus compliqué de nous coordonner entre un financement privé et un financement public.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de prestations de services avec la SPL Hello Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il y a une abstention (plus une procuration). Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins deux abstentions, approuve le projet de convention de prestations de services avec la SPL Hello Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 09. La parole est à Paul ROCHE.

RAPPORT N° 09 : CONTRAT DE VILLE 2024-2030

DCM-2024-035

M. ROCHE : Merci, Monsieur le Maire. Le contrat de ville 2024-2030 est quelque chose d'important. Différentes lois durant les années 2023 et 2024 ont statué sur la nouvelle contractualisation Contrat de Ville, Quartiers 2030 pour une durée de 6 ans. Nous allons donc jusqu'en 2030.

L'élaboration des nouvelles contractualisations est basée sur l'analyse des ressources et des besoins locaux pour identifier les enjeux, en nombre limité, qui définiront les axes de travail pour les 6 années à venir. Elle se base notamment sur la concertation avec les habitants et sur la consultation des acteurs et partenaires de la politique de la ville.

En lien avec la synthèse des concertations, quatre enjeux ont été définis comme prioritaires :

- 1. Aménagements du quartier - Vie du quartier - Lien avec la ville - Transitions ;
- 2. Intégration - Éducation - Autonomie - Émancipation, avec un focus sur la jeunesse et les femmes ;
- 3. Accès à un projet et à un parcours professionnel - formation ;
- 4. Prévention et sécurité - Ambition portée sur la jeunesse ;

Les signataires de ce nouveau Contrat de Ville sont :

- l'État ;
- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- la Ville de Dole ;
- la Région ;
- le Département ;
- le ministère de la Justice ;
- l'Éducation Nationale ;
- la CAF ;
- l'ARS (Agence Régionale de Santé) ;
- France Travail ;
- Grand Dole Habitat ;
- la Maison pour Tous ;

- la Mission Locale ;
- la Caisse des Dépôts.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, Quartiers 2030 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent.

C'est un dossier important qui a pris beaucoup de temps pour être rédigé et qui a abouti à ce contrat de ville que nous vous proposons aujourd'hui. Merci.

M. le Maire : Merci. Effectivement, ce sont de nombreuses concertations avec les acteurs du quartier divers et variés tout au long de l'année qui s'est écoulée et dont nous avons adopté les principes lors d'un conseil municipal précédent. Il s'agit maintenant d'approuver l'ensemble du document en rappelant que nous avons souhaité particulièrement mettre l'accent en plus des principes des derniers contrats de ville qui concernait l'accès aux services quels qu'ils soient, mais aussi économiques et d'entretien du cadre de vie des Mesnils Pasteur, sur les questions d'intégration, d'éducation, de sécurité, de prévention, questions largement aussi nécessaires et complétant les ambitions précédentes. Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Merci. Le quartier se transforme. Effectivement, il y a des travaux de rénovation importants, de réhabilitation. On peut dire que le cadre de vie des habitants s'améliore. C'est un quartier vert. Bref, il y a des choses très positives. Une tour a été détruite, et je crois avoir lu que c'était pour ouvrir davantage sur la ville, ce que je trouve aussi intéressant. Ce quartier est plus beau lorsque l'on circule. Cependant, nous notons quand même que les commerces disparaissent (il n'en reste plus qu'un). J'ai vu qu'un bar allait ouvrir. Il n'y a plus de pharmacie ni de bureau de tabac. C'est quand même un vrai problème. Je dis cela, car lorsqu'on lit le nouveau Contrat de Ville, on voit le « aller vers », « faire venir dans le quartier », « oser sortir du quartier ». Le souci pour moi concerne toujours le problème de la mixité de ce quartier qui est replié sur lui-même. Et comment faire pour oser sortir, pour aller vers, pour rentrer dans ce quartier quand on voit tout ce qui a disparu en termes de commerces ? Il s'y passe plein de choses, mais quand même !

Je ne suis pas d'accord avec l'intervention au niveau du sport et du Pass Eldo version Jeux Olympiques, parce qu'effectivement, on connaît le sport comme levier pour l'intégration, pour aller vers l'autre, pour rencontrer l'autre. On dit que cela a été rempli dès la première matinée. C'est vrai, je crois qu'il y avait déjà 90 inscrits. Mais qui sont ces enfants ? Il y a peut-être des enfants des Mesnils Pasteur. Certes, c'est un succès, de nombreux enfants s'inscrivent. Mais il faut se demander qui sont ces enfants. Le sport étant un levier important et dans la mesure où cela se passe à l'extérieur, comment fait-on pour permettre à tous et aux enfants qui feraient autre chose que de taper dans un ballon en bas de leur immeuble ?

Dans le « aller vers », il y a quand même un élément positif. C'est l'implantation du nouveau pôle universitaire. À terme, je crois qu'il y aura 160 étudiants. Ils vont occuper et partager le même espace géographique. Comment pourrait-on envisager un brassage, une ouverture sur la diversité, que les jeunes des quartiers puissent rencontrer ces étudiants, au lieu que chacun vive dans un espace séparé ? C'est toujours avec l'idée du vivre ensemble, du brassage, du mélange social. Une réflexion a-t-elle été menée à ce sujet ?

M. le Maire : Madame HERRMANN, il y a quand même un élément qui m'échappe. Il y a un problème. Sur votre intervention concernant le pôle universitaire, je partage l'idée. On travaillera avec le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), avec les associations du quartier, le centre social pour qu'il puisse y avoir des échanges entre les étudiants qui seront sur le site et le reste du quartier. Il faut le faire. Nous sommes d'accord sur l'ambition et autres. Mais pourquoi à l'Agglomération, avez-vous voté contre l'installation du pôle universitaire au Mesnils Pasteur ? Je ne comprends pas. Vous nous dites « c'est bien », « il y aura le pôle universitaire », « cela va apporter du brassage ». Nous partageons complètement l'idée et je comprends votre question, sauf que le problème de base est justement comment faire pour que le pôle universitaire soit sur ce secteur.

Je rappelle que si nous l'avons fait et si nous l'avons décidé, c'est parce que nous pouvions le faire techniquement, nous avons le temps de le faire, temps très contraint sur d'autres terrains pour pouvoir le faire, cela a apporté une nouvelle image sur le quartier qui en a bien besoin. On propose cela au Conseil communautaire, vous votez contre, et maintenant, vous dites « c'est drôlement bien ! » Quelque chose m'échappe. Il faut être sincère et honnête. Je dis la vérité, c'est votre vote. Je pense qu'à l'époque, vous aviez voté contre en conseil communautaire pour des raisons que vous estimiez. C'était plusieurs interventions, par forcément de vous, mais Timothée DRUET ou d'autres étaient intervenus en demandant s'il n'y avait pas de meilleurs endroits, en disant que l'on aurait pu éviter que ce soit au CAN (Centre d'Activités Nouvelles), parce qu'on allait faire un autre bâtiment ailleurs sur Innovia.

Vous aviez mis en avant cet élément comme justification, ce que je peux encore comprendre. Mais à un moment donné, si on cherche toutes les raisons pour dire que ce n'est pas bien au CAN, que cela aurait pu être ailleurs, c'est sûr que l'on n'allait encore rien amener de nouveau. C'est sûr qu'il faut essayer de saisir des opportunités. Il y en avait une avec la création de ce pôle universitaire pour l'implantation dans ce quartier. Finalement, on partage tous la même chose. Il est arrivé que ce quartier des Mesnils Pasteur ait une telle ambition et elle est tellement importante qu'on a le droit, les uns et les autres, y compris les habitants, de douter de la faisabilité, c'est-à-dire que ce quartier se mêle complètement, comme les autres quartiers de la ville. Néanmoins, je considère qu'il n'y a pas 36 solutions pour cela. Un, cela dépend des habitants et de leur volonté aussi de s'intégrer au reste de la population et de ne pas raisonner qu'en tant que quartier, deux, cela dépend aussi de nous, élus, et des autres quartiers de bien vouloir aussi s'impliquer dans ce quartier. C'est une obligation humaine.

De plus, bien évidemment, je pense que techniquement, matériellement, la seule possibilité est de faire bouger les choses en continuant les destructions de tours, pour que la population de ce périmètre des Mesnils Pasteur puisse petit à petit habiter aussi sur l'ensemble de l'agglomération. C'est un vœu pieux, c'est une belle ambition et c'est très loin d'être simple. Je vous dis qu'il ne suffira pas du prochain Contrat de Ville pour arriver à tout cela. Il faudra plusieurs décennies. On ne peut pas — et c'est tout le problème de ce qui a été fait dans les années 60 et nous le savons très bien — concentrer des habitants qui, de par leur provenance, par l'immigration, ont été concentrés au même endroit avec différentes problématiques sociales, d'assimilation au reste de la population qui s'est exprimée. Tout le travail de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), depuis le plan Borloo des années 2000, a été justement d'essayer de contrer cela et d'inverser cela. Néanmoins, c'est extrêmement complexe et difficile.

Voilà un peu pour l'idée, mais c'est partout comme cela. Il n'y a pas qu'à Dole. Un des principes forts que j'ai voulu mettre dans ce Contrat de Ville, mais pour autant, ce sera loin d'être simple, est que tant qu'il n'y aura pas plus de sécurité dans ces quartiers, on n'arrivera pas à porter une autre population complémentaire qu'apportera justement ce souhait commun de mixité, tant qu'il n'y aura pas non plus probablement une meilleure prise en compte de la difficulté qui a été pour moi un élément révélateur lors des émeutes des banlieues il y a bientôt un an : c'est la problématique d'intégration, d'assimilation aux valeurs de la République pour une partie de la jeunesse. Je dis également, car cela me semble être important pour ne pas qu'il y ait de stigmatisation, qu'aujourd'hui, je considère que sur le quartier des Mesnils Pasteur où il y a plus d'une quarantaine de nationalités, ce ne sont pas les populations réfugiées, migrantes récemment arrivées ces dernières années qui posent des difficultés. Il faut aussi bien le dire, c'est important.

On a plutôt une bonne implication, une bonne intégration au tissu économique, une volonté de s'intégrer. Nous n'avons pas de problème de sécurité avec un certain nombre de jeunes migrants arrivés sur le territoire national. Mais je considère que pour autant, si nous avons une augmentation trop importante du nombre de réfugiés et de migrants sans nous inquiéter des questions d'intégration, d'apprentissage de la langue, de « comment je me mêle à l'ensemble de la population déjà installée », nous aurons encore des difficultés. C'est pour cette raison — et vous ne serez pas surpris — que je suis, bien sûr, pour une limitation de l'immigration de manière à s'assurer des questions d'intégration, parce qu'elles sont, me semblent-ils, particulièrement à mettre en avant pour une bonne cohésion nationale entre tous.

Maintenant que j'ai dit cela, nous pouvons revenir au pôle universitaire, mais comprenez que j'ai été assez surpris de ce point, parce qu'il faut, me semble-t-il, se féliciter de cette implication et de l'arrivée de ce pôle universitaire sur ce quartier justement pour essayer d'impliquer ce quartier comme les autres quartiers de la ville. Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : *Vous le savez très bien, parce que cela a été justifié par notre collègue Daniel BERNARDIN. Bien sûr que nous sommes tout à fait favorables à ce qu'un autre type de population vienne sur le quartier. C'était pour un problème de coût, parce qu'il y avait un financement où tout était refait, et il y avait par la suite la construction d'un autre bâtiment. Cela n'avait donc strictement rien à voir avec le choix du lieu pour ce pôle universitaire. Vous mettez en avant la sécurité. Tout à l'heure, je parlais des différents commerces qui ont fermé. L'image du quartier ne va pas changer uniquement parce qu'il n'y aura plus de problème de sécurité. Comment peut-on habiter dans un quartier où il n'y a plus de pharmacie, pratiquement plus de commerces ? C'est quand même très important. Encore une fois, ce n'est pas parce que ces étudiants arriveront, et c'était le sens de ma question. Il va falloir véritablement réfléchir au fait que l'on ne juxtapose pas, mais qu'on arrive à mêler ces deux populations pour les faire aller l'une vers l'autre.*

M. le Maire : *Il y a plusieurs prises de parole. Simplement, nous allons rester sur la question universitaire. Je vais laisser la parole à Maryline MIRAT et nous reviendrons peut-être sur la question commerciale par la suite. Madame MIRAT.*

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. En effet, je tenais à nuancer les propos de Madame HERRMANN sur la vie étudiante, notamment sur le quartier des Mesnils Pasteur. Je voudrais rassurer nos collègues*

élus. Les étudiants ne seront pas cantonnés au pôle universitaire. À leur demande, nous leur mettons à disposition des gymnases des Mesnils Pasteur pour leur pratique sportive. Sauf erreur de ma part, les gymnases sont partagés aussi avec notamment le collège Maryse Bastié. Ils vont donc aussi circuler pour se rendre au gymnase. La plupart d'entre eux qui arriveront de la gare ou qui seront éventuellement logés au centre-ville prendront les transports en commun. Par conséquent, ils déambuleront aussi dans le quartier, de la place Novarina pour aller jusqu'au pôle universitaire. L'idée est bien évidemment qu'ils puissent aussi s'approprier la vie du quartier.

M. le Maire : Madame MARCHAND, toujours sur ce sujet.

Mme MARCHAND : Oui. Mon intervention concerne la mixité sociale. Je suis allée samedi au gala d'un des deux clubs de gym implanté là-bas au Mesnils Pasteur. Vous savez que depuis l'an dernier, nous avons inauguré une salle de Parkour. Cette salle de Parkour accueille 82 nouveaux licenciés depuis l'année dernière. Sur ces 82 licenciés, il y a environ 8 ou 9 filles, je ne sais plus, mais peu importe. Mais surtout, des garçons du quartier pratiquent l'activité Parkour. Il y a également des garçons qui viennent d'ailleurs. Par conséquent, la mixité sociale est réelle en termes de pratique sportive. Il y a non seulement une mixité sociale, mais aussi une mixité de sexe, puisque les garçons du quartier pratiquent l'activité avec des petites filles du quartier et d'ailleurs.

M. le Maire : C'est important. Ceci étant, nous apportons des éléments. Ce n'est absolument pas pour apporter de la contradiction, mais c'est pour apporter peut-être des éléments positifs à ce sujet que nous savons être extrêmement compliqué. Il va encore falloir beaucoup de temps, de choses, d'implication des uns et des autres pour arriver à cela. Cela dit, j'ai constaté des éléments sur le sport. Le sport favorise cette mixité lorsqu'il est dans le cadre des clubs ou d'une organisation comme un centre social. Quand il y a des pratiques sportives non organisées par une entité, que ce soit un centre social, un club ou une association, vous pouvez regarder sur le quartier et le traverser le dimanche, on voit bien qu'en fonction des nationalités, voire des religions, vous avez des pratiques sportives cloisonnées, ce qu'il faut combattre. Il faut combattre de toute façon toute forme de communautarisme aussi à l'échelle du quartier et que chaque tendance politique y participe. Paul ROCHE, puis Mohamed MBITEL.

M. ROCHE : Je voulais intervenir sur le plan du commerce. Je voulais simplement vous rappeler que dans l'ANRU 1, un grand projet avait été élaboré par notre majorité pour déplacer complètement le centre commercial sur une voie passante. Vous êtes arrivé aux affaires et vous avez tout reclassé, bien enfermé dans le quartier comme avant. Plus personne ne pouvait y aller. C'était simplement ce que je voulais rappeler. C'est très important, parce que notre ambition était justement d'éclater le quartier pour que les gens y pénètrent. Or le contraire a été fait, car malheureusement, nous avons perdu la majorité à la Ville.

M. le Maire : Je redonne quelques éléments complémentaires quant aux propos de Paul ROCHE. Gilbert BARBIER défendait dans le cadre de l'ANRU avant 2008 le fait que le pôle commercial connu aux Mesnils Pasteur se rapproche et descende vers l'avenue Duhamel. En 2008, il y a eu le changement de majorité. Claude CHALON était adjoint à l'Urbanisme. Jean-Pascal FICHÈRE, moi-même ou encore Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, notamment, étions l'opposition, car nous connaissons ce qu'est l'opposition, chers collègues. Avec Jean-Pascal FICHÈRE, nous avons assisté à la modification du projet par avenant de l'ANRU souhaité par Jean-Claude WAMBST et Claude CHALON pour remettre le centre commercial là où il est aujourd'hui. Nous avons toujours considéré qu'il s'agissait d'une erreur et je vais aller jusqu'au bout. Pourquoi est-ce une erreur ? Parce que le centre commercial aujourd'hui ne peut pas, ne peut plus et ne pourra plus fonctionner tel qu'il est avec les seuls habitants du quartier. Il est trop cloisonné pour que des habitants extérieurs descendent faire une course. Même si des magasins ont fermé ces temps derniers, le constat était le même avant. C'est beaucoup trop fragile. Nous en revenons donc à un problème urbanistique et d'organisation de l'espace.

Je vous le dis aussi, parce que votre question est pertinente, Madame HERRMANN. Je l'ai déjà un peu dit à certains habitants sur le quartier. Je pense qu'il faut, dans les années qui viennent, inventer un nouveau pôle commercial sur les Mesnils Pasteur. Mon idée est qu'il faut l'implanter là où l'on détruit actuellement les tours, c'est-à-dire avenue de Verdun puisqu'on va libérer de la place, pour la simple et bonne raison que l'axe de l'avenue Léon Jouhaux est traversant avec l'avenue de Verdun et pourrait favoriser un certain nombre de personnes notamment qui viennent travailler à Dole et qui quittent la ville le soir pour rentrer dans les communes, qui en profitent pour faire une course ou deux le long de l'avenue de Verdun et qui repartent directement en prenant la route nationale.

Regardez la composition urbaine d'organisation de l'espace de la Marjorie à Lons-le-Saunier. Il y a un vrai pôle commercial qui fonctionne. Il m'arrive d'y passer faire deux courses en rentrant du Département. Il est le long de la route nationale, ouvert sur le reste de la population de la ville. Cette organisation de l'espace et urbaine est extrêmement importante pour apporter une clientèle supplémentaire à des commerces. Cela veut dire qu'il faudra que nous réinventions l'aspect commercial qui n'est pas simple, parce que cela veut dire trouver des porteurs de projets, créer quelques petites cellules commerciales, ce

qui est plus coûteux qu'avant, trouver un équilibre financier. C'est donc loin d'être simple. Mais je pense que nous pouvons parvenir, à l'échelle des cinq ou six années qui viennent, à reconstituer un pôle commercial sur ce site justement pour espérer avoir une autre clientèle impossible dans la composition urbaine actuelle.

Cela dit, nous avons aussi des possibilités d'aides et de soutien de la Caisse des Dépôts. Nous sommes en zone urbaine sensible avec des crédits qui peuvent être débloqués. Je pense que cette potentielle réponse dans le temps — cela ne va pas se faire du jour au lendemain — pourrait être apportée pour l'avenir pour répondre à cette problématique. Mohamed MBITEL.

M. MBITEL : Effectivement, je voulais juste revenir sur un paradoxe dont vous avez parlé, Madame HERRMANN. Le quartier est replié sur lui-même. Attention à ce point lié au commerce, car si nous mettons du commerce et un certain nombre d'activités sur ce quartier, les gens ne sortiront jamais du quartier. Vous avez aujourd'hui des écoles primaires, un collège, un lycée, ce qui fait que les gens n'ont absolument pas besoin de sortir du quartier. Or un de points de l'intégration, c'est de faire en sorte que les gens sortent du quartier, qu'ils aillent voir autre chose. Je crois qu'il faut bien y réfléchir avant de tout concentrer sur le quartier et ne jamais donner l'opportunité aux gens d'en sortir, car le brassage doit se faire dans les deux sens, que non seulement des gens viennent dans le quartier, mais aussi que des gens qui ont habité le quartier et qui n'ont connu que le quartier puissent voir aussi autre chose.

M. le Maire : Merci, Mohamed MBITEL, d'apporter ce point qui est aussi probablement la nécessité d'un changement de postulat. Pendant très longtemps, on s'est dit qu'il y avait une population en difficulté socialement, et nous le savons. Regardez le niveau de revenus. On parle d'un des quartiers les plus pauvres de Franche-Comté. Nous devons donc apporter une attention forte, donc le plus possible de services auprès des habitants. Mais en faisant cela, nous évitons aussi — et ce n'est pas ce que nous souhaitons — que la population puisse être en lien avec le restant de la ville. Certains le font, mais je suis toujours extrêmement surpris, pour être quand même régulièrement sur le quartier, de voir des personnes que nous ne voyons jamais en ville. Certains habitants disent même « nous sommes d'abord du quartier ». On n'a pas beaucoup ce réflexe dans d'autres quartiers de la ville. Ce lien et le fait de changer peut-être de postulat en se demandant comment favoriser le fait que les populations présentes sur le quartier, ces Doloises et ces Dolois, puissent aussi sortir du quartier.

Il y a quand même des lignes de bus, il y a beaucoup de choses, mais je crois qu'il faut essayer au maximum de le faire et pas toujours dire « il faut une permanence de tel service public sur tel quartier ». Puisqu'il y a une permanence de tel service public sur le quartier, les habitants du quartier ne quitteront pas le quartier dans la mesure où l'on va leur apporter le service. Vous voyez ce que je veux dire. En revanche, si le service est en centre-ville, on va favoriser leurs déplacements. Ceci nécessite une attention particulière en termes de transport public, mais le quartier, par les lignes actuelles de Grandole Mobilités, reste un des secteurs les plus desservis de notre territoire. Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Je suis d'accord avec votre remarque. Les habitants ont été consultés. Personne ne dit « on voudrait plus sortir du quartier ». Ils aiment leur quartier, ce qui est plutôt bien. Ils ne se sentent pas frustrés. Ce qui revient beaucoup concerne les mobilités, le fait de pouvoir accéder aux autres quartiers, même sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est beaucoup revenu. Effectivement, les Mesnils Pasteur sont plutôt bien desservis, mais visiblement, il y a encore une demande. J'ai été surprise, parce qu'on parle toujours de ce besoin d'ouverture, ce qui n'apparaît pas véritablement dans ce que disent les habitants sur leur quartier.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je vous remercie. Je vais mettre aux voix le Contrat de Ville. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, Quartiers 2030.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 10. Il s'agit d'une prise d'acte. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 10 : RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2023

DCM-2024-036

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport concerne encore les Mesnils Pasteur. Un rapport sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine doit être présenté au Conseil Municipal chaque année. Cette dernière s'est élevée à 1 470 074 euros en 2023, contre 1 417 014 euros en 2022. Elle a contribué à financer de nombreuses actions développées sur le quartier des Mesnils Pasteur en 2023.

1/ En termes de travaux, elle a contribué à financer :

- des travaux sur le pôle petite enfance en lien avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour un montant de 2 221 397 euros ;
- des travaux de rénovation du bar pour un montant de 32 000 euros ;
- des travaux sur les bâtiments municipaux à hauteur de 106 405 euros ;

Soit un coût de travaux sur le quartier prioritaire de 2 359 802 euros.

2/ Elle contribue également à financer des locaux politique de la ville

En collaboration avec Grand Dole Habitat, des locaux sont à disposition pour différentes activités : permanences du conseil citoyen, les activités du PRE (Programme de Réussite Éducative), des ateliers cuisine organisés par le centre social, l'accueil de l'équipe de prévention spécialisée.

3/ Elle apporte une contribution également dans le financement des actions auprès des habitants :

- accompagnement du conseil citoyen ;
- réalisation du Mesnils Info favorisant la communication sur le quartier ;
- mise en place de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité).

La convention GUP concerne plus spécifiquement l'amélioration de la qualité de vie des habitants en agissant de façon concertée sur les problèmes de la vie quotidienne. Les champs d'intervention de la GUP sont les actes liés à la gestion, l'entretien et la maintenance des espaces extérieurs et communs, la circulation et le stationnement, la tranquillité publique.

4/ Elle apporte également une contribution dans le financement de l'insertion par le biais du soutien à la Régie de quartier. Cela concerne notamment la prise en charge par la régie de quartier de l'entretien des espaces verts et de la propreté urbaine du quartier. Le coût de fonctionnement s'élève à 143 655 euros. De plus, des campagnes de dératization sont mises en place en 2023 à hauteur de 4 300 euros.

5/ Elle a contribué également à financer des subventions apportées dans le cadre du contrat de ville dont nous venons longuement de parler.

6/ Il y a également une prise en charge financière par la collectivité de services ou de subventions aux associations. Nous avons ainsi :

- 17 900 euros pour Femmes Debout ;
- 23 000 euros pour Coop Agir ;
- 2 500 euros pour les Restos du Cœur ;
- 4 000 euros pour la Régie de Quartier ;
- 3 500 euros pour le CIDFF ;
- 30 000 euros pour les Loisirs Populaires Dolois ;
- 173 608 euros pour le centre social Olympe de Gougues.

Voilà pour ce rapport. Il s'agit d'une prise d'acte. Il n'y a pas de vote.

M. le Maire : Merci, Madame DRAY, pour le détail de cette utilisation de la DSU qui augmente légèrement chaque année. Étant donné que nous avons cette dotation de l'État, parce que nous avons une zone urbaine sensible sur la ville, il est aussi assez logique que l'État nous demande ce que nous faisons de ces crédits. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Merci. Il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Monsieur REBILLARD.

RAPPORT N° 11 : CESSION DE TERRAIN A OMNIA-REX - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : CESSION

DCM-2024-037

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Par délibération du 18 mars 2024, télétransmise le 20 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation de la parcelle cadastrée section BW n° 320 d'une superficie de 7 328 mètres carrés, ainsi que son déclassement du domaine public communal pour son incorporation dans le domaine privé communal.

Cette délibération étant désormais exécutoire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de réitérer sa décision de cession à la société OMNIA-REX ou tout organisme se substituant des parcelles BW n° 320 et BW n° 317 pour une surface totale de 7 454 mètres carrés, pour la réalisation d'un cinéma multiplexe ;

- de confirmer que cette cession sera consentie moyennant le prix de 48,92 euros HT le mètre carré, soit pour la surface susvisée un prix hors taxes de 364 649,68 euros, majoré de la TVA calculée sur ce prix au taux de 20 % ;
- de préciser que toute personne physique ou morale ou au tout pool de crédits bailleurs pourra se substituer à la société OMNIA-REX dans le respect des engagements mentionnés ci-dessus, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales ;
- de préciser que cette délibération annule et remplace la délibération n° 22 du 18 mars 2024 ;
- de prendre acte que l'acquéreur s'engage à terminer le chantier situation, attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration d'achèvement et la conformité des travaux, au plus tard vingt-quatre mois après la signature de l'acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute concession à long terme portant sur un parc public de stationnement, et notamment toute convention d'amodiation ou de mise à disposition, permettant au bénéficiaire du permis ou à l'acquéreur d'être tenu quitte de ses obligations en matière d'aires de stationnement, qui seront réalisées par la Ville de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci pour cette délibération d'ajustement demandée par les notaires. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération complémentaire concernant la cession de terrain à OMNIA-REX.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 12. La parole est à Madame ANTOINE.

RAPPORT N° 12 : CESSIION DE TERRAIN A NEXITY – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE 3 : REPORT DU DELAI DE SIGNATURE

DCM-2024-038

Mme ANTOINE : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 13 novembre 2023, le Conseil Municipal a réitéré la vente de l'unité foncière dite « REXEL-SNDR » au profit de NEXITY pour une programmation de logements seniors. Aujourd'hui, NEXITY a finalisé son dossier de consultation des entreprises. Néanmoins, quelques retards dans le montage opérationnel et la commercialisation ont été pris en raison de la complexité du projet. Ainsi, la direction de NEXITY a sollicité de la Ville de Dole, le report du délai de signature de l'acte authentique au 30 novembre 2024, le délai initial s'achevant au 31 mai 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de réitérer la vente au profit de NEXITY telle qu'elle a été arrêtée lors du Conseil Municipal du 14 mars 2022, à savoir les parcelles cadastrées sections BM n° 176, 593, 594, 595 et 597 sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou pour une superficie totale de 7 551 mètres carrés ;
- d'approuver le délai complémentaire fixé au 30 novembre 2024 pour la signature de l'acte authentique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Ce projet, qui fait partie — je le rappelle — de notre plan dit « seniors » en faveur de l'hébergement et qui a aussi pour but d'anticiper le vieillissement de la population, élément parmi d'autres, a pris un peu de retard compte tenu de la crise, de l'inflation, de l'augmentation des taux et autres. NEXITY nous a donc demandé de repousser légèrement les délais. Les choses reprennent en termes de vente depuis quelques semaines, voire quelques mois. J'ai bon espoir qu'à l'automne, nous pourrons signer la vente du tènement entre l'avenue Pompidou et l'avenue Jouhaux, permettant ainsi le début de l'opération. Sachez quand même que des opérations ont été annulées en France sur ces appartements par NEXITY et que Dole a été maintenue dans le plan de déploiement. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération complémentaire 3 pour un report du délai de signature concernant une cession de terrain à NEXITY.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 13 : TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2025

DCM-2024-039

M. GERMOND : *Merci, Monsieur le Maire. Les tarifs de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'Indice des Prix à la Consommation, hors tabac, de la pénultième année : +4,8 % cette année. Par conséquent, les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent, pour 2025, à 18,60 euros par mètre carré et par an (contre 17,70 euros par mètre carré et par an en 2024).*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de modifier les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2025 ;*
- *de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs ;*
- *d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.*

M. le Maire : *Merci. Les tarifs intègrent les éléments liés à l'inflation de +4,8 % de par la loi. Y a-t-il des questions ? Monsieur BOUTELOUP.*

M. BOUTELOUP : *Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt une observation. Cette taxation permet des rentrées financières pour porter les projets de la collectivité. En ce sens, nous ne pouvons que nous en réjouir. Néanmoins, j'attire votre attention sur la prudence qu'il faudra avoir pour que l'affichage publicitaire ne nuise pas aux qualités paysagères de notre ville, ou ne surcharge pas visuellement les entrées de ville. C'est plutôt un point de vigilance sur lequel j'attire votre attention. Vous savez certainement qu'il existe un concours des entrées de ville les plus disgracieuses, ce qui n'est bien sûr pas le cas de notre ville, mais nous ne souhaiterions pas que cela le devienne.*

M. le Maire : *Bien sûr ! Mais vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur BOUTELOUP, que nous avons voté un nouveau règlement de la publicité extérieure. Nous avons donné un avis ici à plusieurs reprises, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et justement, ce document conséquent a pour but de limiter, voire de retirer ici ou là, des panneaux. Je crois qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, nous pourrions commencer des opérations justement applicables non seulement à la limitation, mais aussi au retrait. J'y suis très favorable, parce que je pense que sur certaines de nos avenues, il y a eu beaucoup trop d'implantations. Pour la qualité visuelle et paysagère, vous avez raison, nous devons pouvoir en enlever. Ce n'est pas si simple, mais en tout état de cause, le nouveau règlement est beaucoup plus restrictif que le précédent pour justement limiter cette publicité extérieure. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de cette dernière notice.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2025

M. le Maire : *Je vous souhaite une bonne soirée. Merci à vous.*

La séance est levée à 20 heures 22.

Le Maire,
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jacques PÉCHINOT